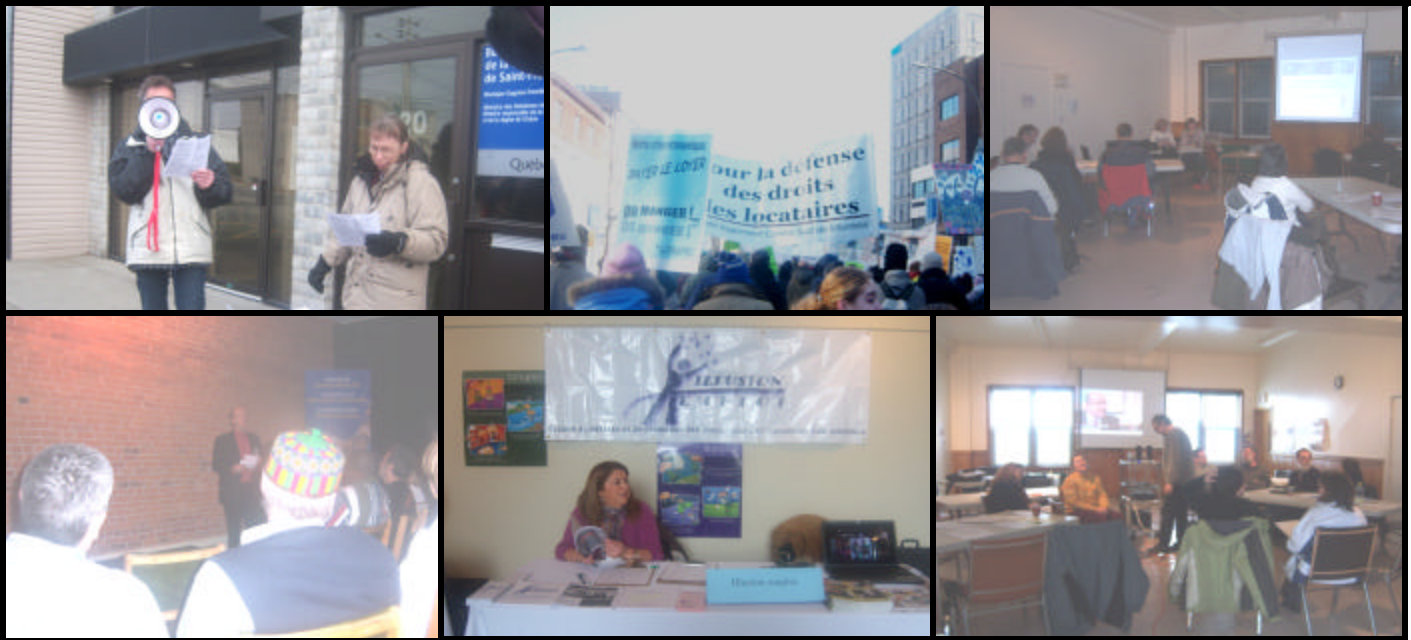


LA DÉROUTE!

PRINTEMPS 2009
Volume 10 , numéro 1

MANIF, FORMATION, KIOSQUE, ETC.



Sommaire

Une remise de prix et une vitrine pour les jeunes	2
La syndicalisation des services de garde en milieu familial	3
Que de la poudre aux yeux (Denis Poudrier du MCCE)	4
Méli-mélo	5
Les comités de travail du FDNS Une montée de xénophobie...	6
Le 8 mars Le salaire minimum	7
J'ai d'autres nouvelles pour vous autres	8

La remise des prix de notre concours Jeunes et travail atypique



PROJET JEUNES ET EMPLOI ATYPIQUE

Une remise de prix, une vitrine pour les artistes...

Lancé en novembre dernier, notre concours sur la vision du monde du travail chez les jeunes, s'est terminé par la remise des prix le 12 février dernier.

Dans le cadre de notre projet «Jeunes et Emploi atypique», Illusion-Emploi et ses partenaires ont dévoilé le nom des gagnantes et gagnants de notre concours d'affiches.

Dans le cadre d'un 5 à 7 au Tremplin 16-30, les œuvres ont été dévoilées au grand public. La remise des prix a eu lieu en présence d'une trentaine de personnes.

Fait intéressant, les participantes et les participants du concours provenaient de six MRC de l'Estrie. La tâche du jury n'a pas été facile, tant les œuvres ont séduit par leur originalité, leur beauté, leur pertinence, ainsi que le texte les accompagnant. Des personnes ont témoigné avoir été touché par les réflexions des participantes et des participants.

1er prix

Patrick Keroulas. 500,00\$

Un monde d'affaire



Second prix, 250,00\$

Laura Restrepo

Avons-nous vraiment le choix?



Catégorie 16 à 20 ans, 100,00\$

Maison Jeunes-Est

Le cube de la précarité



Catégorie 21 à 24 ans, 100,00\$

Kevin Bombardier

L'involution



Catégorie 25 ans et plus, 100,00\$

Clément Drolet

RS-413



Toutes les œuvres feront l'objet d'une exposition itinérante qui circulera dans les sept MRC de l'Estrie. Vous pourrez admirer les œuvres aux endroits suivants :

SALON PRIORITÉ EMPLOI de Sherbrooke les 27 et 28 mars prochain, édifice CERAS sur la rue du CEGEP;

GALERIE HORTENSE DU PETIT BONHEUR de St-Camille, du premier avril au 17 mai;

POUDRIÈRE DE WINDSOR durant tout le mois de juillet.

Nous vous confirmerons les dates sous peu pour d'autres lieux tels le CINQUIÈME ÉLÉMENT DE COMPTON et le ZÉNITH DE LAC-MÉGANTIC .

Merci à tous les participantes et participants d'avoir contribué à la réussite de ce beau projet.

Nous vous invitons à aller visiter les différentes expositions.

Vous pouvez aussi voir les œuvres et les textes sur notre site Internet.

www.illusionemploi.org

DÎNER-CAUSERIE

La syndicalisation des services de garde en milieu

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un bon réseau de garderie, qui fait l'envie de plusieurs. Mais dans beau réseau, des milliers de travailleuses et de travailleurs ont été victime de disparité de traitement et d'injustice.

Rappelons qu'en décembre 2003, le gouvernement libéral a adopté plusieurs lois sous le bâillon, dont l'infâme Loi 8. Cette loi, conférait un statut de travailleuse et travailleur autonome à environ 14 000 responsables de service de garde en milieu familial. Cela leur enlevait du coup, le pouvoir de se syndiquer et les privait de la protection sociale des autres personnes travaillant dans le réseau. Devant une demande grandissante des places en garderie et une expansion difficile à gérer, la calculatrice libérale s'était fait aller et le couperet était tombé...

Les gens n'en veulent pas

Pour se justifier, le gouvernement avait mentionné répondre aux attentes des personnes qui ne voulaient pas se syndiquer. Pourtant, de nombreuses requêtes en accréditation syndicale avaient été acheminées à la CRT avant l'adoption de la Loi qui venait justement contredire les propos du gouvernement.

On croit plutôt que le gouvernement cherchait à se désengager de sa responsabilité d'employeur-payeur, de restreindre la syndicalisation et la protection sociale de ces employéEs, ainsi que diminuer les coûts d'une importante masse salariale.

Les responsables des ressources en service de garde en milieu familial n'ont pas baissé les bras. De nombreuses démarches ont été entreprises pour invalider cette loi par les trois centrales de la CSQ, CSN et CSD dès 2004.

La loi 8 est invalide

Après plusieurs mois d'attente, la Cour supérieure a accueilli la requête des trois centrales syndicales déclarant la loi 8 «inconstitutionnelle, invalide, inopérante et sans effet».

Le gouvernement libéral, trop occupé par la campagne préélectorale, a choisi de ne pas aller en appel de cette décision. Dans les jours qui ont suivi cette annonce, plus de 7 000 salariées de garderie en milieu familial ont déposé des requêtes en accréditation à la CSQ.



Depuis le début de cette saga, Illusion-Emploi s'est positionné contre l'adoption de cette Loi. Nous avons toujours eu une position claire concernant les statuts d'emploi et les exclusions contenues dans les lois du travail.

Grâce aux différentes stratégies patronale et gouvernementale, nous assistons à une baisse considérable de la protection sociale et des conditions en emploi depuis plusieurs années. Nous devons continuellement lutter pour renverser cette tendance et viser des emplois de qualité, digne et décent. La bataille est toujours d'actualité.

Dîner-causerie

Nous allons organisé un dîner-causerie sur ce sujet avec deux portes parole de la CSN (Rénald Roy et Mélissa Gauette) qui nous dresseront le portrait de la situation, la portée juridique, les requêtes en accréditation syndicale, les enjeux et les gains

DATE : LE 30 AVRIL 2009

HEURE : 12H00 À 13H15

**APPORTEZ VOTRE REPAS
ET CONFIRMEZ VOTRE PRÉSENCE S.V.P.**

QUE DE LA POUDRE AUX YEUX

Malgré la nécessité d'améliorer l'accessibilité à l'assurance-chômage en ce début de crise économique, le gouvernement conservateur et ses alliés libéraux se contentent de nous jeter de la poudre aux yeux...

Formation et prolongation des prestations

Premièrement, ils annoncent l'ajout de 1,5 milliard de dollars sur deux ans dans la formation de la main d'œuvre, *un champ de compétence provinciale*, alors qu'ils coupent dans les transferts aux provinces affectant ainsi les budgets voués à l'éducation. En période de crise économique, le réel problème des personnes en chômage est la pénurie d'emplois disponibles. Ce n'est pas le manque de formation qui les empêche de travailler.

L'autre annonce du gouvernement de la coalition libéro-conservatrice prétend prolonger de cinq semaines la période de tous les prestataires pour les deux prochaines années. Le contenu de ce cadeau de dernière minute est bien moins généreux que ne le laisse croire son bel emballage. Dans les faits, l'expression «tous les prestataires» se traduit concrètement par «moins de 10% des chômeurs et chômeuses». Légère différence, direz-vous!

Premièrement, plusieurs régions du Canada bénéficient déjà de cette bonification de cinq semaines, via un projet, mis en place il y a plus de trois ans par les libéraux de Paul Martin. C'est le cas de l'ensemble des Estriens, excepté les gens de la région économique de Sherbrooke.

Les bénéficiaires actuels du projet pilote ne seront donc pas touchés par l'annonce faite lors du budget du 27 janvier dernier.

Dans ses derniers rapports de contrôle et d'évaluation, la Commission de l'assurance-emploi affirme que moins de 30 % des prestataires épuisent le nombre de semaines de prestations qui leur seraient payables.

De plus, rappelons-nous que le régime d'assurance-chômage exclut plus de la moitié des chômeurs et chômeuses de leur droit aux prestations. Au bout du compte, ou du décompte, nous évaluons qu'environ 8 % des victimes du chômage pourraient éventuellement bénéficier de ces quelques nouvelles semaines de prestations.

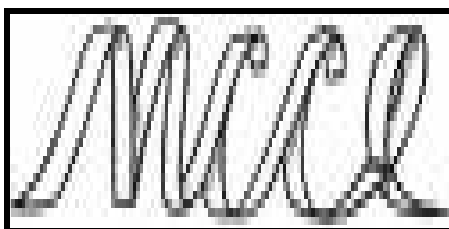
Encore loin du minimum de 35 semaines

De ce petit nombre d'élus, les prestataires Sherbrookoïses pourraient y être. En effet, l'analyse en profondeur du projet de loi d'exécution du budget 2009 (C-10) nous permet de conclure que des prestataires d'ici pourront éviter ou retarder le trou noir dans lequel ces personnes doivent plonger année après année.

La bonification de cinq semaines accordée aux gens dont la période de prestations ne sera pas terminée au moment de l'entrée en vigueur de la Loi C-10. Cette loi devrait être rapidement sanctionnée par le Parlement.

Par exemple, un prestataire saisonnier qui aurait établi une période

d'assurance-chômage en septembre 2008, lui donnant droit à 20 semaines de prestations, verrait son droit bonifié à 25 semaines. Cette bonification lui permettrait de se rapprocher du début de sa nouvelle saison de travail. Rappelons qu'une de nos principales revendications demande que tous les prestataires puissent toucher, si nécessaire, un minimum de 35 semaines de prestations de chômage. Nous en sommes loin...



Denis Poudrier
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie.

Le MCCE en tant que groupe membre du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, les modifications suivantes au régime d'assurance-chômage afin d'en rétablir l'accès universel:

- ?? **Un seul critère d'admissibilité de 350 heures;**
- ?? **Un minimum de 35 semaines de prestations;**
- ?? **Un taux de prestation d'au moins 60 %;**
- ?? **L'abolition des exclusions de plus de 6 semaines.**

Pour appuyer ces revendications, vous pouvez contacter Denis Poudrier au 819 566-5811 ou visitez le site Internet de l'organisme au: mcce@lemcce.org.

Des pétitions sont disponibles au local du MCCE et à notre local

Coq Rôti

Du nouveau dans la saga du Coq rôti, les frères Perreault, propriétaires de l'entreprise, proposent d'enlever le service de livraison.

Il faut dire que les employés de ce secteur sont les plus anciens de l'entreprise et certains d'entre eux font partie des employés qui portent le syndicat à bout de bras, depuis son instauration en 2000.

Tout porte à croire que les propriétaires veulent simplement casser le syndicat avant de reprendre du service... Souvenons-nous que les 45 employés sont toujours en lock-out depuis le mois de juillet. Une pétition circule, informez-vous à la CSN.

CANOS

Le groupe d'action sur le harcèlement psychologique du Comité d'action des nos-syndiqués a rendu public son document d'analyse et de recommandations pour une réelle protection contre le harcèlement psychologique.

L'organisme croit qu'il est temps de réviser la Loi et d'en resserrer l'application. Le Ministère du Travail, la CNT, la CRT et la CSST doivent entreprendre une réflexion visant à modifier les dispositions légales.

Illusion-Emploi a convié le CANOS à présenter le résultat de son analyse, sa recherche, ses pistes et son travail...

**LE 11 MAI de 9h30 à 16h30 COÛT: 10,00 \$
INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT!!!**

SPÉCIAL SANTÉ

Les aînés sont inquiets

Les aînés s'inquiètent du fait que des préposés aux bénéficiaires n'ayant pas les compétences et la formation requises pourront bientôt leur prodiguer des soins de santé invasifs dans les résidences privées.

Un projet de règlement autorisant des «non-professionnels» pourrait être bientôt en vigueur au Québec. Les préposés estiment ne pas être suffisamment formés et craignent les répercussions sur la santé et la sécurité. Mais la calculatrice salariale s'en fout...

Abolition de la prime d'été

Instaurée depuis 2003, la prime d'été versée au personnel en soin infirmier, ne sera pas reconduite en 2009.

Même s'il l'a fait pendant six ans, le gouvernement n'accordera plus les primes incitatives pour les employés qui acceptaient d'effectuer des quarts de travail supplémentaires les soirs et les fins de semaine.

Le syndicat a affirmé que sans la prime, les personnes ne seront pas intéressées à travailler des quarts de travail supplémentaires. Cela ouvrira la porte au recours à du personnel infirmier des agences privées pour l'été...

MÊMES DROITS, MÊME PROTECTION...

Projet de loi pour l'équité salariale

Le ministre Whissell a déposé un projet de loi comportant des modifications à la Loi sur l'équité salariale. Cela a pour but de réduire le nombre d'entreprises qui ne respectent pas l'équité salariale (10 500 entreprises québécoises sont toujours contrevenantes, 1) à augmenter le budget et évaluer au cinq ans le travail de la Commission de l'équité salariale, ainsi qu'une réévaluation de la législation au dix ans.

Le milieu syndical et les groupes de femmes se disent réjouis de ces nouvelles mesures.

A notre avis, la Loi devrait couvrir toutes les femmes. Actuellement, les entreprises de 10 employés et moins ne sont pas assujetties la Loi.

Campagne sur les agences de placement

Au bas de l'échelle mène actuellement une vaste campagne concernant les agences de placement temporaires, qui sont un haut lieu d'éclosion de disparité de traitement. Les pratiques de ces agences, les contrats d'exclusion, les relations tripartites et l'absence de protection méritent une attention particulière et une révision des modalités.

Lors de la dernière campagne électorale provinciale, nous avons participé à une assemblée politique avec les candidats du comté de Sherbrooke. Nous leur avons adressé une question à ce sujet. Leur réponse nous a démontré la méconnaissance du phénomène, de ses impacts et toute l'importance d'une campagne de sensibilisation visant un meilleur encadrement des agences de placement.

Les comités de travail du FDNS

La question de la migration économique devient de plus en plus d'actualité. Le phénomène n'est pas appelé à disparaître, au contraire, il augmente d'années en années.

Les travailleurs migrants saisonniers agricoles et les aides domestiques ne sont pas les seuls à venir travailler au pays. D'autres secteurs embauchent des employéEs dans différents milieux. Les statuts en emploi, la protection et les droits varient considérablement.

Les enjeux et les conséquences de ce développement doivent être regardés de près. Il y a différents aspects à tenir compte : l'aspect économique, juridique, législatif sans oublier, avant tout, l'aspect humain.

Il devient primordial d'encadrer ce travail et d'offrir une protection sociale accrue pour ces personnes, ainsi que leur famille. Nous devons pousser pour la ratification de la Convention internationale.

Depuis quelques années, notre organisme s'est intéressé à cette question. Nous avons organisé deux formations sur les aides domestiques, les femmes et la prestation de services à domicile dans l'engrenage de la mondialisation.



Notre réflexion a été partagée par d'autres groupes non-présents en région.

Les membres du Front de défense des non-syndiqués ont adopté un plan d'action comportant un comité de travail sur ce dossier et trois formations ont porté sur ce sujet.

Par la suite, les membres du Comité (dont Illusion-Emploi) ont répertorié certaines revendications du milieu syndical, communautaire, etc.

Une première version du travail du comité a été déposée lors de la dernière réunion des membres. Nous avons maintenant une plate-forme de revendications sur le travail migrant.

L'autre comité

Un comité portant sur le harcèlement psychologique a aussi été formé (nous en faisons aussi partie). Son travail consiste à effectuer une réflexion et à amener des pistes de solutions concernant l'application des dispositions de la loi.

Les groupes de défense ont constaté des failles importantes concernant les délais de traitement, le manque d'effectif à la Commission des normes, etc. Nous croyons qu'il est urgent de réviser les différentes modalités afin d'assurer une réelle protection.

Le Front de défense des non-syndiqués aura donc de solides revendications à porter lors des prochaines élections tant au fédéral (travail migrant) qu'au provincial (harcèlement psychologique).

Une montée de la xénophobie...

Des milliers d'ouvriers ont débrayé en Grande-Bretagne en février dernier. Plusieurs grévistes du secteur industriel ont protesté contre le recrutement d'ouvriers étrangers.

Ils accusent leurs employeurs de vouloir graduellement les remplacer par une main-d'œuvre étrangère, plus

flexible et beaucoup moins chère.

Dans une raffinerie de la ville de Linsey, la grogne s'est fait entendre lorsque le géant Total a annoncé que 400 Italiens et Portugais travailleraient sur un important projet d'expansion. Cela a piqué au vif les travailleurs victimes de récentes mises à pied. Cet événement a été l'élément déclencheur pour un mouvement de

vaste protestation. Les grévistes parlent d'un « dumping social » et de discrimination à l'embauche. Ils disent vouloir protéger leur emploi.

En cette période de chômage, les travailleurs migrants deviennent une menace et un vent de xénophobie semble se lever sur ce pays, la tempête atteindra-t-elle les autres?

Le 8 mars, toujours d'actualité

Dans le cadre de la journée internationale des femmes du 8 mars, et dans les jours qui ont suivi, nous nous avons participé à différents événements.

Le dimanche 8 mars, nous avons débuté par un brunch, à La Chaudronnée, organisé par un comité de CAFE. Des représentantes de différents organismes ont pris la parole pour parler du mouvement féministe, dresser un bref survol de l'histoire des femmes, des luttes



Marche à relais

Par la suite, nous avons fait une marche qui visait à dénoncer différentes situations. Le premier arrêt a eu lieu devant le CHUS, site Bowen et visait à dénoncer la privatisation de la santé. Le 2^e arrêt s'est effectué à la Chaudronnée pour dénoncer l'extrême pauvreté des femmes et le logement social. Un autre arrêt à la Maison du cinéma (film Polytechnique) pour dénoncer la violence dont les femmes sont toujours victimes. Un 4^e arrêt sur la rue Wellington pour signifier l'hypersexualisation. Le CCLCS de la rue Laurier pour les organismes de défense et un ultime arrêt sur la rue King pour illustrer l'impact des guerres sur les femmes..

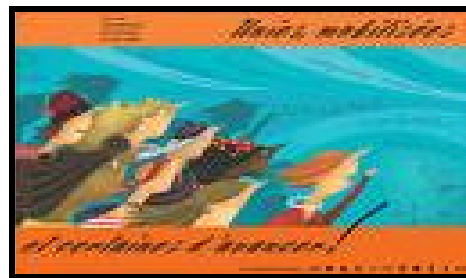
Polytechnique

Le comité de la condition féminine de la CSN avait organisé la projection du film Polytechnique. Avant et après la projection du film, deux personnes ont animé des discussions avec le public sur la violence faite aux femmes et sur le caractère anti-féminisme de la tuerie de la polytechnique.

Vers 2010

Les groupes de femmes compte mobiliser la population par la tenue d'une semaine d'activité en 2010. Il y a eu des grands rassemblements comme la Marche du Pain et des roses en 1995, la marche mondiale des femmes de l'an 2000 et la Charte mondiale de 2005. Depuis 1995, plusieurs revendications concernent la violence faite aux femmes et la pauvreté.

Le salaire minimum est un moyen pour lutter contre la pauvreté et l'endettement. Les femmes se retrouvent souvent à occuper des emplois au salaire minimum et elles revendiquent depuis plusieurs années une hausse du salaire minimum (10,66 \$ en mai 2009).



SALAIRE MINIMUM, UNE HAUSSE DE 0,50 \$ LE 1^{ER} MAI

Le salaire minimum augmente de 0,50 \$ à compter du 1^{er} premier mai pour quelques 300 000 travailleuses et travailleurs (soit près 9 % des personnes salariées, contre 120 000 personnes en 2006)

Le salaire passera donc de 8,50 \$ à 9,00 \$ pour le taux général. Une personne ayant la chance d'occuper un travail à temps plein, 40 heures semaine, recevra un revenu annuel de 18 000 \$.

Pour les salariéEs oeuvrant dans l'industrie du vêtement, le salaire sera aussi fixé à 9,00 \$ (même taux que les autres salariéEs, ce qui représente un recul pour ce secteur). Les employéEs au pourboire le taux passe de 7,75 \$ à 8,00 \$. Les cueilleurs de petits fruits payés au rendement auront une légère augmentation, mais seront toujours exclus du versement du taux horaire régulier.

Le ministre Whiswell veut accroître le pouvoir d'achat, mais cela aura un effet réduit avec les différentes hausses de tarification et ce sera pire dans les prochaines années...

J'AI D'AUTRES NOUVELLES POUR VOUS AUTRES...

Embauche des retraités

La ministre des Aînés, Marguerite Blais, visitera les employeurs pour les convaincre d'assouplir leur critères d'embauche pour les aînés. « Il faut changer le regard des employeurs pour faciliter l'embauche des aînés, car ces personnes sont une force productive dont le Québec ne peut se passer » estime la ministre.

Elle a reconnu que les revenus des plusieurs personnes sont nettement insuffisants. Pour pallier à ce problème d'appauvrissement, la ministre préfère un retour au travail, plutôt qu'une hausse des revenus.

Il est inadmissible qu'une société ne puisse garantir un revenu décent à des personnes qui ont déjà largement contribué. De plus, cette avenue pourrait porter un préjudice sérieux aux jeunes qui devront attendre avant d'avoir accès à des emplois bien rémunérés dans leur domaine et débiter leur vie d'adultes en vivantant...

La ville de Sherbrooke embauche 600 % plus d'immigrants qu'il y a 5 ans...

Dans un article de la Tribune, il est mentionné que le nombre d'immigrants à l'emploi de la ville a bondi de 600 % en cinq ans. Wow!

Derrière ce pourcentage racoleur, il y a d'autres chiffres qui démontrent que la ville n'a pas atteint ses objectifs. Lors de l'adoption de la politique municipale d'accueil et d'intégration des immigrants en 2004, la ville s'était fixé un objectif de représentation de 6 % du personnel municipal (soit environ 90 personnes immigrantes sur un total de 1 500 employés).

En 2004, il n'y avait aucune personne immigrante à l'emploi de la municipalité. Présentement, il y en aurait une cinquantaine. Un pas dans la bonne direction, insuffisant à notre avis, mais une grande fierté pour la ville.

Clauses discriminatoires

Les jeunes du service de pompiers de Laval ont obtenu gain de cause contre la ville et leur syndicat concernant une plainte déposée devant la Commission des droits de la personne. Le Tribunal des droits de la personne a donné raison à leur plainte concernant une clause de discrimination en fonction de l'âge.

Il faut se rappeler qu'en 1998, les municipalités du Québec ont été obligé de diminuer leurs coûts de main-d'œuvre en vertu de la Loi 414. Plusieurs municipalités et les syndicats ont choisi de le faire sur le dos des employés en établissant les « clauses orphelin » pour les jeunes.

Nous avons suivi ce dossier et organiser un brunch-discussion avec le porte-parole des jeunes du service de police de Sherbrooke. Il n'y a pas eu de causes entendues par le Tribunal des droits de la personne, les différends ont été réglés à l'interne.



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216

Sherbrooke, Qc

J1H 4Z4

(819) 569-9993

www.illusionemploi.org

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions,
mêmes droits, même protection !

Vous avez des questions concernant:

- ? La loi sur les normes du travail
- ? le harcèlement psychologique
- ? un congédiement injuste et abusif
- ? les procédures pour déposer une plainte
- ? vos droits, protection et les recours

Vous aimeriez vous impliquer:

- ? Devenez membre
- ? Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!